



Association des Usagers du port de Plaisance de Concarneau

Le mot du Président, juillet 2021

Chers amis de l'AUPPC,

Suite à une réunion « physique » du Bureau de l'AUPPC où nous avons pu faire le point des changements intervenus depuis notre dernière rencontre, je me permets de vous adresser ce mot résumant l'actualité de la plaisance à Concarneau pour ce 1^{er} semestre.

Tout d'abord, merci à nos adhérents pour leur réinscription à l'association cette année et pour leur participation à l'Assemblée Générale virtuelle et leurs votes via internet. Les différents rapports ont été approuvés à l'unanimité (23 adhérents ont participé), et la composition du bureau reconduite pour 2021 (deux abstentions).

A ce sujet, il convient de rappeler à nos sympathisants qui n'auraient pas encore renouvelé leur adhésion qu'il est toujours temps de régulariser en envoyant un chèque de 15 euros à l'ordre de l'AUPPC à Claude SAULNIER, notre trésorier, au 15 impasse des Camélias 29910 Trégunc.

Afin de préparer l'avenir, il serait bon également que le bureau puisse être enrichi de nouvelles compétences par la venue de nouvelles têtes et de nouveaux talents, d'autant plus que certains d'entre nous aimeraient bien « passer la main » après de nombreuses années de responsabilité. Il s'agit d'une affaire sérieuse, et je demande à chacun de bien vouloir y réfléchir et de ne pas hésiter à se lancer ; c'est passionnant !

Venons-en aux nouvelles récentes :

La date de passation de pouvoir entre la municipalité de Concarneau, concessionnaire du Port de Plaisance, et le Syndicat Mixte Pêche Plaisance des Ports de Cornouaille (SMPPPC) a été confirmée au 1^{er} janvier 2022.

D'ici là, l'équipe municipale continuera à gérer les pontons et mouillages dont elle est responsable. Suite au départ de Arnaud RICARD qui a été en poste pendant 3 ans, Annick MARTIN, adjointe au maire assurera la direction des opérations jusqu'à la fin de l'année, aidée par Guillaume Rivalain, Maître de port.

Coté SMPPPC, c'est Xavier RASSENEUR que vous avez pu déjà rencontrer lors d'une AG ou d'un CLUPIPP qui organise la transition avec l'équipe actuelle.

Il leur appartiendra entre autres de formaliser la nouvelle équipe en charge du port, de déterminer les futurs tarifs en harmonie avec les autres ports gérés par eux, et les spécificités (avantages & inconvénients) de Concarneau.

Nous leur avons bien fait remarquer que l'aspect positif du « Port en ville » et des avantages qui en découlent étaient contrebalancés par différents aspects négatifs, et en particulier :

- L'absence de places de parking pour les plaisanciers,
- L'absence de station carburant,
- Le ressac important dans l'avant-port dû à la houle et aux bateaux qui entrent et sortent à vitesse élevée,

afin qu'ils en tiennent compte dans l'élaboration des grilles tarifaires.

Un Conseil Portuaire s'est tenu « en présentiel » le 8 juin et a donné l'occasion au SMPPPC de présenter son projet d'aménagement du Port de Concarneau en reprenant pour base le projet de 2013. Une étude est en cours pour réactualiser les différents volets de ce projet en fonction de leur faisabilité et de l'évolution des besoins depuis 8 ans.

Rien n'est encore gravé dans le marbre, mais le principe de plusieurs pontons perpendiculaires au quai Carnot et dédiés à la Plaisance, en particulier aux bateaux de 12 mètres et plus est retenu, avec un ponton mixte matérialisant la séparation entre la zone Plaisance et la zone Pêche, qui sera équipé de la nouvelle station de distribution de carburant. Bien des détails techniques, dont certains sont primordiaux comme l'implantation des cuves de carburant et les lignes d'approvisionnement, restent à définir et à être approuvés par les autorités compétentes, mais c'est le schéma retenu à ce jour.

En terme d'agenda, la CCI ayant jusqu'en 2024 la concession sur une grande partie de l'arrière-port, et souhaitant la conserver jusqu'à son terme, on ne peut espérer voir ce projet aboutir qu'en 2025 au mieux.

D'où notre demande au SMPPPC d'étudier et de proposer aux plaisanciers une solution temporaire d'avitaillement en carburant. C'est la 2eme saison qu'il n'y a plus de service et cela semble difficile de devoir attendre encore 4 ans pour une solution pérenne.

Enfin, les instances dirigeantes du SMPPPC vont devoir subir des modifications suite aux récentes élections départementales et régionales, et en particulier la succession de M. Michaël QUERNEZ, son Président.

Agenda de l'association

Une fois encore, et çà commence à être lassant, il nous apparaît hasardeux de prévoir quelque activité de groupe dans les circonstances actuelles de la pandémie et les recommandations sanitaires en cours.

Nous le regrettons, mais il nous semble que l'heure n'est pas encore venue de faire des plans sur la comète.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou remarque, et ne manquerons pas de vous faire part de l'évolution de la situation.

En attendant, nous vous souhaitons d'excellentes navigations, de bonnes conditions météorologiques, et beaucoup de plaisir sur l'eau.

Jean Paul LE GALLO

Président AUPPC